DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/660/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur,
Vu l'organisation d'une déambulation par la Ludothèque Rayon de Soleil dans le cadre d'Halloween, qui empruntera diverses voies de la ville, le Vendredi 30 octobre 2026.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1er : **Le Vendredi 30 octobre 2026 de 16h30 à 19 heures**
En fonction de l'avancement de la déambulation, la circulation sera perturbée dans les rues suivantes :

- Départ de la Place Saint-Laurent O'Toole,
- Place Guillaume Le Conquérant,
- Rue Paul Bignon,
- Rue de la Reine Mathilde,
- Rue du Collège,
- Rue de l'Abbaye,
- Rue Charles Morin jusqu'au coiffeur Claire Diffusion,
- Retour par la rue Charles Morin,
- Rue de l'Abbaye,
- Place Guillaume Le Conquérant,
- Place Saint-Laurent O'Toole.

Article 2 : La sécurité sera assurée par la Police Municipale.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eu, le vingt-sept octobre deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'EU

MAIRIE D'EU SEINE MARITIME

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)